

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 26 juin 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Patricia FANNY, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Régis RÉCHER	qui donne pouvoir à	Mme Murielle MOUTIER LECERF
Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	Mme Eléonore HÉBERT
M. Bruno GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Clément FOUTEL
M. Benoît POISSON	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	Mme Bérénice PICAVET
M. Edouard HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Patricia FANNY est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.88/06.26

Objet : Commissions thématiques de Caux Seine aggro
Désignation des représentants de la Ville

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 25.06.2026

Délibération n° : D.88/06.26

Objet : Commissions thématiques de Caux Seine agglo
Désignation des représentants de la Ville

Monsieur le Maire indique que par délibération n° D.77/04-26 du 28 avril 2026, le Conseil Communautaire, a approuvé la création des cinq commissions thématiques suivantes :

• **Commission "Appuyer l'organisation" :**

→ *finances, ressources humaines, commande publique, assurances, évaluation des politiques publiques, numérique, enjeux stratégiques liés notamment à la communication.*

• **Commission "S'adapter" :**

→ *transition écologique, rénovation énergétique, eau et assainissement, rivières et ruissellements, rudologie, économie circulaire.*

• **Commission "Produire, se former et travailler" :**

→ *développement économique, économie sociale et solidaire, emploi, formation, enseignement supérieur, coopérations rurales et agricoles, foncier, tourisme, risques majeurs.*

• **Commission "S'épanouir, accompagner, protéger et se loger" :**

→ *habitat, santé, politiques sociales, culture et patrimoine, sport, sécurité.*

• **Commission "Se déplacer" :**

→ *mobilités et voirie.*

Conformément au pacte de gouvernance de Caux Seine agglo, les conseillers municipaux, sur proposition du Conseil Municipal, peuvent être membres au maximum de deux des commissions thématiques précitées. Les conseillers communautaires, quant à eux, sont désignés au sein de ces commissions par délibération du Conseil Communautaire et ce, à raison de deux commissions au maximum par élu.

Afin de permettre à Caux Seine agglo d'acter, lors d'un prochain Conseil Communautaire, la composition de ces différentes commissions, il revient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Ville appelés à y siéger ; étant précisé que chaque élu a été invité, au préalable, à faire connaître ses souhaits quant à son inscription auxdites commissions.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°D.77/04-26 du 28 avril 2026 du Conseil Communautaire portant sur la création de cinq Commissions thématiques de Caux Seine agglo,

Vu le pacte de gouvernance de Caux Seine agglo,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de désigner, par délibération, les représentants de la Ville de Lillebonne au sein des commissions thématiques de Caux Seine agglo ci-dessus indiquées,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 25.06.2026

Délibération n° : D.88/06.26

**Objet : Commissions thématiques de Caux Seine aggro
Désignation des représentants de la Ville**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret aux présentes désignations, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner en qualité de représentants de la Ville de Lillebonne :
 - au sein de la **Commission "Appuyer l'organisation"** :
↳ Mme Nathalie BOULANGER, M. Robin ANGOT, M. Kamel BELGHACHEM.
 - au sein de la **Commission "S'adapter"** :
↳ M. Régis RÉCHER, M. Alain TROUVÉ, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON,
M. Edouard HÉRANVAL.
 - au sein de la **Commission "Produire, se former et travailler"** :
↳ Mme A. TAKARLI, Mme Eléonore HÉBERT, M. Robin ANGOT, Mme Fabienne MANDEVILLE.
 - au sein de la **Commission "S'épanouir, accompagner, protéger et se loger"** :
↳ M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Bruno GIMAY, Mme Patricia FANNY, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, M. TERENCE LECRAS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE.
 - au sein de la **Commission "Se déplacer"** :
↳ M. Régis RÉCHER, Mme Roseline FEUILLYE, M. Benoît POISSON, M. Kamel BELGHACHEM.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,



Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,


Patricia FANNY.